

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom de l'entreprise Nu-Calgon Wholesaler, Inc.	Numéro de téléphone 314-469-7000 / 800-554-5499	CHEMTREC 1-800-424-9300		
Adresse municipale 2008 Altom Court	Ville St. Louis	État MO	Code postal 63146-4151	Dernière mise à jour 13/5/10
Nom du produit A/C Re~New	Numéro du produit 4057-50	Usage du produit Additif de lubrifiant		N° enregistrement EPA S.O.

SECTION 2 – COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Produit dangereux</u>	<u>% par poids</u>	<u>N° CAS</u>	<u>TLV</u>	<u>PEL</u>
Thermolube	40-70 %			
Diluants	Équilibré			

SECTION 3 – IDENTIFICATION DES RISQUES

Aperçu de cas d'urgence : Odeur ordinaire d'huile, liquide jaune clair à doré. Classement SIMD : Santé = 1, Incendie 1, Réactivité 0. Principale voie d'exposition : la peau.

Effets potentiels sur la santé :

Yeux : On ne prévoit pas que ce produit cause plus qu'une irritation oculaire mineure. Une application d'un produit semblable dans les yeux de lapins a produit une très légère irritation de la membrane, sans endommager la cornée. Éviter tout contact avec les yeux est une bonne pratique industrielle.

Peau : Ce produit n'est pas un irritant cutané primaire, mais le contact répété ou prolongé peut irriter la peau. Une application d'un produit semblable sur la peau de lapin a produit une légère arythmie et de l'œdème.

Ingestion : Peut causer la nausée. On ne prévoit pas que ce produit soit un toxique aigu.

Inhalation : Éviter d'inspirer les vapeurs ou le brouillard du produit. Sous des conditions normales, ce produit ne présente pas de danger d'inhalation. Une exposition prolongée aux vapeurs peut causer des étourdissements et des maux de tête.

Exposition chronique : Aucune donnée.

Cancérogénicité : Aucune donnée.

État pathologique aggravé par l'exposition : Aucune évidence ne prouve que ce produit aggrave une condition médicale existante.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

Yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau à fond avec une eau savonneuse. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion : Si le produit est avalé, consulter un médecin immédiatement. **Ne** provoquer le vomissement **que** sur la recommandation d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne sans connaissance. S'il est impossible de joindre un médecin, amener la victime, le contenant du produit et la fiche signalétique à la salle d'urgence la plus proche.

Inhalation : Amener la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, donner la respiration artificielle et consulter immédiatement un médecin. Éliminer le produit des yeux, de la peau et des vêtements.

SECTION 5 – LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair : >150°C / >302°F

Température d'auto-ignition : >340°C / >644°F

Produits dangereux de combustion : Aucune donnée.

Limites d'inflammabilité dans l'air : Aucune donnée.

Moyens d'extinction : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la poudre extinctrice, de la mousse ou du dioxyde de carbone pour éteindre les flammes. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés à l'incendie. La mousse extinctrice et l'eau peuvent produire du moussage.

Risques d'incendie et d'explosion : Aucun.

Procédures spéciales d'extinction des incendies : Porter des vêtements de protection complète et un appareil respiratoire à pression positive.

SECTION 6 – MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

Déversement ou fuite : Aérer le secteur. Éviter de respirer les vapeurs du produit. Porter un équipement de protection individuelle approprié, y compris un appareil respiratoire adéquat. Maîtriser le déversement si possible. Essuyer ou absorber le produit avec un produit approprié et enlever avec une pelle. Éviter que le produit pénètre dans les égouts et les cours d'eau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Procédures et équipement de manutention : Garder le produit à la température de manutention la plus basse possible.

Exigences en matière d'entreposage : Garder au minimum les périodes d'exposition à hautes températures. Éviter de contaminer l'eau.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des voies respiratoires : Maintenir les concentrations de particules en suspension dans l'air au plus bas niveau possible. S'il y a génération de vapeur, de poussière ou de brouillard, et si la limite d'exposition professionnelle du produit, ou de n'importe quel autre composant du produit, est excédée, porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré après avoir déterminé la concentration des particules en suspension du contaminant. Il faut toujours porter un appareil respiratoire à adduction d'air filtré lorsqu'on ignore le contenu de la concentration du contaminant ou de l'oxygène.

Protection des yeux : Pour éviter tout contact avec les yeux, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité, des lunettes de sécurité à l'épreuve des produits chimiques ou un écran facial.

Vêtements de protection : Il faut porter des vêtements protecteurs, tels que des combinaisons ou un sarrau de laboratoire. Laver ou nettoyer à sec lorsqu'ils sont souillés. Il faut porter des gants et des bottes à l'épreuve des produits chimiques et aux distillats de pétrole. Les employés exposés au produit doivent laver la peau exposée à l'eau savonneuse plusieurs fois par jour. Enlever les vêtements imbibés ou souillés, les laver ou les nettoyer à sec avant de les porter de nouveau. Un nettoyage à sec des vêtements contaminés peut être plus efficace qu'une lessive régulière. Aviser les personnes responsables du lavage qu'il y a possibilité de risque associé à la manutention de vêtements contaminés.

Lignes directrices en cas d'exposition : Aucune établie pour ce produit.

Mesures d'ingénierie spécifiques (tels que ventilation, endroit fermé) : Il est recommandé d'avoir une ventilation de tirage local si le produit génère de la vapeur, de la poussière ou du brouillard. Si ce type de ventilation n'est pas disponible, ou est inadéquat, porter un appareil respiratoire approuvé par MSHA ou NIOSH, selon le cas.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect physique : Liquide	Point de congélation : °C/ °F non déterminés	% de matière volatile par poids : Aucune donnée.
Couleur : Jaune clair à doré	Densité de vapeur [air =1] : Non déterminé	Taux d'évaporation : Aucune donnée.
Odeur : Odeur ordinaire d'huile	Pression de la vapeur : Non déterminé	Densité : (eau=1) : ,85-1,05
Point d'ébullition : >300°C/572 °F	Solubilité dans l'eau : Négligeable	pH (concentré) : Aucune donnée.

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable (chaleur, légèreté)

Polymérisation dangereuse : N'aura pas lieu.

Incompatibilités : Peut réagir aux fortes substances comburantes.

Conditions réactives à éviter : Aucune donnée.

Produits de décomposition : La combustion normale forme du dioxyde de carbone et de la vapeur d'eau. La combustion incomplète peut former du monoxyde de carbone.

SECTION 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Ingrédients dangereux	N° CAS	N° EINECS	DL 50 de l'ingrédient (Espèce spécifique)	CL 50 de l'ingrédient (Espèce spécifique)
Peau : (test de Draize) Jugé être entre 3 et 5 (lapin), modérément irritant (maximum de 8). Yeux : (test de Draize) Jugé être <15 (lapin) sans effet sérieux (maximum 110) Sensibilisation : Pas déterminée. Autre : Ce produit, ou un composant de ce produit, a déjà endommagé des globules rouges ou des organes hématopoïétiques, et a causé l'anémie d'animaux de laboratoire.			Orale : Jugé être entre >5g/kg (rat) pour ainsi dire non toxique. Inhalation : Non déterminée. Cutanée : Jugé être >10g/kg (lapin), virtuellement non toxique.	

SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

<u>Ingrédients dangereux</u>	<u>Données de toxicité aquatique</u>
	Biodégradabilité : On estime que la dégradation de ce produit est de moins de 40 % au cours d'une période d'essai de plus de 28 jours. Potentiel de bioaccumulation : On estime que le taux de bioaccumulation de ce produit est très faible.

SECTION 13 – ÉLIMINATION DU PRODUIT

Élimination des déchets : Ce produit a été évalué pour ses caractéristiques RCRA, et il ne répond pas aux critères de déchets dangereux s'il est éliminé sous la même forme qu'à l'achat. En vertu de la loi RCRA, l'utilisateur du produit est responsable de déterminer le moment d'élimination du produit, que ce produit réponde ou non aux critères des déchets dangereux, et ce, parce que les utilisations, les transformations, les mélanges, les processus, etc. peuvent rendre le produit final dangereux.

SECTION 14 – INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Renseignements spéciaux sur le transport : Pas réglementé.

<u>Juridiction</u>	<u>Nom officiel d'expédition</u>	<u>Numéro UN</u>	<u>Groupe d'emballage</u>	<u>Classe de dangers</u>
DOT (Terre)	Nonflammable gas	1018	NA	2.2
OMI (Eau)	Nonflammable gas	1018	NA	2.2
OACI (Air)	Nonflammable gas	1018	NA	2.2

SECTION 15 – INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Classe SIMDUT : (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)	Par réglementé par le SIMDUT.
Titre III, SARA : (<i>Superfund Amendments & Reauthorization Act</i> – Modification et nouvelle autorisation de la loi portant sur le Fonds spécial pour l'environnement [É.-U.])	Ce produit et ses composants sont considérés non dangereux selon les normes suivantes : La norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses OSHA SARA Title III, Section 311, catégorie de produits dangereux: Aucun produit chimique n'est assujéti à une déclaration, selon les normes suivantes : SARA Title III, Section 302/304, Substances extrêmement dangereuses. SARA Title III, Section 313, Produit chimique toxique. California Prop. 65 Les règlements ayant trait au droit de savoir des états. Liste des états : CT (Connecticut), FL (Floride), IL (Illinois), MI (Michigan), LA (Louisiane), MA (Massachusetts), NJ (New Jersey), PA (Pennsylvanie), RI (Rhode Island)
OSHA : (<i>Occupational Safety & Health Administration</i> – Administration de la santé et de la sécurité au travail [É.-U.])	Aucune donnée.
TSCA : (<i>Toxic Substance Control Act</i> – Loi réglementant les substances toxiques [É.-U.])	Ce produit et ses composants sont, soit énumérés sur la liste, soit exempts de l'inventaire des substances chimiques du TSCA.
COV : (Composé organique volatil)	Aucune donnée.
CPR : (<i>Canadian Controlled Products Regulations</i> – Règlements canadiens sur les produits contrôlés)	Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits contrôlés.
EINECS : (<i>European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances</i> – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)	Ce produit ou ses composants sont, soit énumérés sur la liste, soit exempts de l'EINECS.
LIS / LES : (Liste intérieure des substances – Liste extérieure des substances)	Ce produit ou ses composants sont, soit énumérés sur la liste, soit exempts de la Liste intérieure des substances (LIS)
CERCLA : (<i>Comprehensive Environmental Response Compensation & Liability Act</i> – Loi détaillée sur l'intervention environnementale, l'indemnité et la responsabilité [É.-U.])	Aucun produit chimique n'exige d'être déclaré.
LDI : (Liste de divulgation des ingrédients)	Aucune donnée.
Classement NFPA (SIMD) : (<i>National Fire Protection Association</i> – Association nationale de la protection contre les incendies - Système d'identification des matières dangereuses [É.-U.])	Aucune donnée.

SECTION 16 – RENSEIGNEMENTS DIVERS

Viscosité : 30-500 cSt à 40 °C

L'information de cette fiche signalétique est fondée sur les données qui sont à notre portée, et jugée exacte. Cependant, Nu-Calgon Wholesaler Inc. ne peut garantir, de façon tacite ou exprès, l'exactitude de ces données ou les résultats atteints à la suite de l'usage de ces données. Nu-Calgon Wholesaler Inc. ne peut être tenu responsable de toute blessure provenant de l'usage du produit décrit dans cette fiche signalétique.